

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 4 décembre 2017 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

Mme Guylaine Giguère, directrice générale adjointe et Mme France Tremblay, réceptionniste - adjointe administrative sont également présentes.

18 personnes assistent à la séance.

2017-12-320 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-321 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Adoptée à l'unanimité

2017-12-322 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-323 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE NOVEMBRE 2017

La directrice générale adjointe dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de novembre 2017.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, la directrice générale adjointe dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2017-12-324 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2017.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de novembre 2017 pour un montant total de 48 299.04 \$.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-325 **CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL 2018**

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que pour l'année 2018 le conseil maintienne sa politique de tenir les séances ordinaires, sauf exception, le deuxième lundi du mois à 19h30. Les dates choisies seront donc les suivantes :

15 janvier,	9 juillet,
12 février,	13 août,
12 mars,	10 septembre,
9 avril,	9 octobre,
14 mai,	12 novembre,
11 juin,	3 décembre.
10 décembre (extraordinaire) Budget	

Adoptée à l'unanimité

2017-12-326 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER AVEC LA SPA DES CANTONS POUR 2018**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services de la SPA des Cantons pour une durée d'un an.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de renouveler l'entente pour le contrôle animalier avec la SPA des Cantons dès le 1^{er} janvier 2018, pour une période d'un an, au montant de 6 328.08 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-327 **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AVANT PRESCRIPTION ET AUTORISATION DE FAIRE PARVENIR UN DERNIER AVIS AVANT TRANSMISSION À LA COUR MUNICIPALE**

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale adjointe dépose devant les membres du conseil la liste des personnes endettées envers la Municipalité avant prescription.

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à procéder à l'envoi d'un dernier avis de paiement avant de transmettre les comptes à la Cour municipale.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-328 **DÉPÔT REGISTRE DES DÉCLARATIONS, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

La directrice générale adjointe informe les membres du conseil qu'en vertu de l'article 6 de la loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale, elle doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil de décembre, un extrait de registre contenant les déclarations des membres du conseil ayant reçu tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée lorsque sa valeur excède 200\$. La directrice générale adjointe précise qu'aucune déclaration ne lui a été transmise par un élu à ce sujet.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-12-329 DÉPÔT DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale adjointe dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil. Lesdites déclarations doivent être déposées en vertu des articles 357 et 358 de la « Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités ».

2017-12-330 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC – ANNÉE 2018

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, de nommer M. Sylvain Goyette à titre de Maire suppléant pour l'année 2018. M. Goyette agira également à titre de substitut au Conseil des Maires de la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-331 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-11-299 - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – TAXE D'ACCISE 2014-2018 – APPROBATION PARTIELLE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-12-332 DATES DES VERSEMENTS DE TAXES EN 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent conserver le nombre de versements à six pour le paiement des taxes municipales 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que le nombre de versements pour les comptes de taxes de plus de 300 \$ soit de 6 en 2018, les taxes étant payables au choix du débiteur en un versement unique ou en 6 versements égaux qui sont dus les 26 février 2018, 12 avril 2018, 28 mai 2018, 12 juillet 2018, 27 août 2018 et 10 octobre 2018 Les comptes seront envoyés le 26 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-333 AFFICHAGE DU POSTE - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le poste – direction générale est présentement vacant ;

CONSIDÉRANT l'importance de combler la fonction - direction générale dans les meilleurs délais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, de donner un mandat au comité de gestion des ressources humaines afin de définir les critères d'embauche ;

QUE le comité des ressources humaines procède à l'affichage du poste à compter de ce mardi 21 novembre afin que les candidatures soient reçues au plus tard le jeudi 7 décembre 2017 à 16h30 ;

QUE le CGRH procède à une présélection des candidats ;

QUE tous les membres du conseil municipal intéressés soient invités à être présents et participer au comité de sélection pour les candidats qui auront été retenus pour avoir une entrevue.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-334 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GÉNÉRATRICE D'URGENCE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté par la résolution 2017-08-212 l'acquisition d'une génératrice d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est financée par l'excédent de fonctionnements non affecté;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses au montant de 494.39 \$ (taxes incluses) ont déjà été acquittées pour la mise en place ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de conduits et de tranchée ont été nécessaires pour la mise en place de ladite génératrice au montant de 7 888.98 \$ (taxes incluses).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'affecter l'excédent de fonctionnements non affecté pour lesdites dépenses et d'autoriser le paiement des factures concernées au montant de 7 888.98 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-12-335 **AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION BAU-VAL INC – TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE BEAUREGARD SUD (SCM-2017-07)**

CONSIDÉRANT QUE nous avons octroyé le contrat SCM-2017-07 à Construction Bau-Val Inc ;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat avait été autorisée par la résolution 2017-08-215.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Construction Bau-Val Inc, au montant de 270 221.15 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

2017-12-336 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-11-307 - ADJUDICATION DU MANDAT POUR FAIRE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DU 169 RUE PRINCIPALE – PHASE II**

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 2017-11-307 une erreur s'est glissée au niveau du tableau pour la phase II de Laforest Nova Aqua (LNA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de modifier la résolution 2017-11-307 en remplaçant pour Laforest Nova Aqua (LNA) à la phase II du tableau le montant de 4 573.30 \$ par celui de 7 295.89 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-337 **NOMINATION D'UN PREMIER RÉPONDANT – MME CHRISTINE BEAUCHAMP**

Suite au courriel reçu de M. Claude Rainville directeur service incendie Roxton Pond / Sté-Cécile de Milton, demandant au conseil de procéder à la nomination de Mme Christine Beauchamp au poste de premier répondant;

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que la municipalité procède à la nomination de Mme Christine Beauchamp à titre de premier répondant.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-338 **NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE ET D'UN SUBSTITUT AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA HAUTE-YAMASKA**

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, de nommer Mme Ginette Prieur à titre de représentante au Comité de sécurité publique de la Haute-Yamaska et M. Paul Sarrazin à titre de substitut.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-339 **CLUB DE MOTONEIGES – VALIDATION DES PASSAGES DE VÉHICULES HORS ROUTES POUR L'ANNÉE 2017-2018**

Soumis : Lettre du club Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. à l'effet de valider les passages de véhicules hors route sur notre territoire pour l'année 2017-2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de valider six passages de véhicules hors route sur notre territoire, soit :

1. Rang Boileau (100 mètres sur la voie publique)
2. Route Boileau (à partir de l'intersection de la route 137 cohabitation sur 100 mètres)

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

3. 3^e Rang Ouest (près du numéro 141)
4. 3^e Rang Ouest (à l'Est du 461, traverse directe)
5. 1^{er} Rang Ouest (près du 933, traverse directe)
6. 5^e Rang (près des Écuries Eureka)

La route 137 Sud étant, sous la juridiction du Ministère des Transports, une demande devra leur être transmise afin d'obtenir l'autorisation de traverse pour cette route.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-340 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de novembre 2017 soit :

Bâtiment accessoire 1

Installation septique 3

Permis de brûlage 1

Pour un total de 5 permis et une valeur totale de 50 000.00 \$

2017-12-341 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LACOSTE PAYSAGISTES INC – LOT 3 882 391 – EXTRACTION DE TERRES NOIRES

CONSIDÉRANT QUE Lacoste Paysagistes Inc. exploite les terres noires sur sa propriété portant le matricule 6536-60-9053 en vertu d'une autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) (dossier 006574) depuis 1980;

CONSIDÉRANT QUE Lacoste Paysagistes Inc. souhaite renouveler l'autorisation rendue par la CPTAQ le 4 juin 2015 (dossier 409321)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a appuyé la demande d'autorisation en 2014 par le biais de sa résolution 2014-11-382;

CONSIDÉRANT QUE Lacoste Paysagistes Inc. ont obtenu un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation demandée n'ajoutera aucun nouvel usage ni aucune contrainte supplémentaire quant au calcul des distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE la demande est sans conséquence négative sur les activités agricoles présentes ou futures;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale présentement en vigueur puisque les activités d'extraction des terres noires sont protégées par droits acquis sur la propriété portant le matricule 6536-60-9053;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que le Conseil appuie la demande à la CPTAQ de façon à permettre à Lacoste Paysagistes Inc. de poursuivre ses activités d'extraction de terres noires sur le lot 3 882 391.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-342 RATIFICATION DE L'EMBAUCHE CONTRACTUELLE POUR 2018 DE M. MICHEL ROSS À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT l'offre de services pour 2018 que nous avons reçue de M. Ross ;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de M. Ross à titre d'inspecteur en bâtiment selon l'offre de services reçue, pour l'année 2018.

Également, le Conseil l'autorise à procéder à l'émission des différents permis requis par la réglementation municipale, à procéder à l'émission des constats d'infraction, à préparer, à documenter et représenter la Municipalité à la Cour des petites créances, la Cour municipale et la Cour supérieure, à effectuer les différentes inspections requises par la réglementation municipale et à répondre aux plaintes des citoyens reliées à sa fonction.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-343

EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2018 – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'EMBAUCHE DE MONITEURS / MONITRICES ET AIDE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit offrir aux jeunes de notre municipalité de profiter de terrains de jeux durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT que le Programme emploi été de Service Canada accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans ;

CONSIDÉRANT que les demandes de financement sont habituellement acceptées du 1^{er} décembre au 31 janvier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser les personnes habilitées à signer pour et au nom de la municipalité les documents pertinents pour une demande de financement pour l'embauche de moniteurs / monitrices et aide administrative par l'entremise du Programme d'emploi d'été du Service Canada et d'autoriser également la publication d'offres d'emploi sur le site d'Emploi-Québec pour étudiants.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-344

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PROJET DE MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2017-2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser les personnes habilitées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q-1 : La mise à jour de la politique familiale en quoi consiste-t-elle?

R-1 : Nous n'avons pas les détails en mains, mais la politique est sur le site internet de la municipalité. Plusieurs actions ont été faites en lien avec cette dernière.

Q-2 : Qu'est-ce qu'il en est résulté de la demande à la CPTAQ de Lacoste paysagistes inc concernant l'extraction de terres noires sur le lot 3 882 391?

R-2 : Lacoste paysagistes Inc dispose de toutes les autorisations relatives à l'exploitation du site.

Q-3 : La taxe d'accise, combien cela rapporte-t-il à la municipalité?

R-3 Environ 900 000 \$ et ce pour les années 2014 à 2018.

Q-4 : Pourquoi le CCU n'est plus consulté concernant les nouveaux projets de construction tel que l'implantation du restaurant au coin de la route 137?

R-4 : Suite à la refonte des règlements d'urbanisme, l'implication du CCU a été simplifiée. La réglementation adoptée par le Conseil donne tous les outils nécessaires à l'officier municipal pour l'émission des permis. Le CCU sera consulté pour les demandes de dérogations mineures ainsi que le PIIA dans la zone du parc PME.

Q-5 : La SPA des Cantons en 2017 ne voulait pas commencer avant le 1^{er} avril la vente de médailles de chiens. Est-ce que se sera la même chose pour 2018?

R-5 : Non. Le tout est prévu fin février début mars et un suivi plus rigoureux sera effectué chaque mois. Ce n'est qu'à la réception du rapport que le paiement sera effectué.

Q-6 : Est-ce que des médailles seront laissées au bureau municipal?

R-6 : Oui, mais seulement après la vente par la SPA des Cantons. Nous vous reviendrons en 2018 pour plus d'informations.

Q-7 : Est-ce que vous avez obtenu un rabais sur les médailles l'an passé?

R-7 : Non, aucun rabais.

Q-8 : Qu'est-ce qui se bâtit au coin de la route 137? Y aura-t-il des places de stationnements en quantité suffisante?

R-8 : C'est un restaurant qui y sera bâti. Le permis prévoit un nombre de 25 places de stationnements.

Q-9 : Connaissez-vous la date d'ouverture dudit restaurant?

R-9 : Au printemps 2018.

Q-10 Lors de la dernière séance, il avait été demandé d'inscrire le nom des citoyens qui posaient les questions?

R-10 : Non, ce ne sera pas fait, certaines personnes se sentent inconfortables par cette approche.

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

Q-11 Quand est-il pour la possibilité d'enregistrer les séances?

R-11 Non, encore une fois certaines personnes pourraient être inconfortables d'intervenir et ce n'est pas notre souhait.

Q-12 : En septembre lors de la séance, il avait été question que la taxe spéciale pour les terrains vagues non desservis soit revue ou abolie?

R-12 : La réponse avait été que ce dossier serait abordé lors de la préparation du budget 2018 et c'est le cas.

Q-13 : Plusieurs entreprises nouvellement implantées dans le Parc PME ont reçu la visite de voleurs. Le manque d'éclairage faciliterait le vandalisme?

R-13 Le conseil se questionne sur ce qui pourrait être fait pour sécuriser le secteur, meilleur éclairage (lampadaires ajoutés sur tous les poteaux), mais chaque commerçant se doit aussi d'avoir un éclairage suffisant sur son terrain. On traite la problématique présentement.

Q-14 : Un citoyen aimerait connaître les coûts pour la piscine à Granby?

R-14 : Présentez-vous au bureau municipal pour obtenir les informations au sujet de la tarification.

Q-16 : Dans le Parc PME, le rond-point est-il encore là et peut-on encore se virer avec un 53 pieds?

R-16 : Oui, sans problème.

2017-12-345

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 25.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

Mme Guylaine Giguère
Directrice générale adjointe